



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 12 décembre 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	18

Date de convocation 21 novembre 2024
--

L'an 2024 et le douze décembre, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Françoise GUILLAUMOT, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Roland THERY, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Olivier BILLIARD, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Olivier BILLIARD par Stephane EMERAUX,
Lise COURTOIS par Audrey DUHOUX,
Sébastien GUILLERMO par Gilles DENOUVEAUX,
Michel MENET par Didier COGNON,
Patrice VOIRIN par Jean-Marie WATREMETZ.

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement ingénierie 2025 pour programmation 2023-2027
N° de délibération : 2024-22

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18			

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu les statuts dudit Syndicat,

Considérant l'enveloppe 1 084 599 € allouée au GAL du Pays de Chaumont, dont 25% sont consacrés à l'animation et au fonctionnement du GAL jusqu'en 2027,

Considérant les dépenses éligibles dans le cadre du Programme LEADER 2023-2027 du Pays de Chaumont,

Considérant que la mise en œuvre du programme LEADER nécessite une ingénierie spécifique

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention européenne conformément au plan de financement ci-dessous :

POSTE DE DEPENSES	Montant en € HT
Ingénierie (2 ETP)	102 940.00 €
Frais de déplacement (2 ETP)	3 000.00 €
Communication et matériel	2 000.00 €
TOTAL	107 940.00 €

FINANCEURS	Montant (€)	%
LEADER	86 352.00 €	80 %
SMPC	21 588.00 €	20%
	107 940.00 €	100 %

ET APRES en avoir délibéré, il est décidé ;

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.12.14 11:43:51 +0100
Ref:7809872-11721663-1-D
Signature numérique
le Président

Stéphane MARTINELLI
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.*